

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 Mars 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. PONTAC Serge*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie AUBRY et Laurence PELÉ-LEGOUX.

OBJET :	Installation classée pour la Protection de l'Environnement « I.C.P.E. » pour un élevage de porcs de l'EARL DE LA PORTE.
----------------	--

N° 2017 / 03 / 16

*Vu l'arrêté d'ouverture d'enquête publique en date du 21 Février 2017,
Vu le dossier d'enquête publique ayant pour objet une demande
d'autorisation en vue de procéder à l'extension de l'élevage de porcs sur le
territoire de la Commune de FAY-DE-BRETAGNE présentée par l'EARL
DE LA PORTE dont le siège social est situé à FAY-DE-BRETAGNE au lieu-
dit La Porte du Gué Géraud,*

*Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Urbanisme –
Agriculture – Travaux » du 14 Mars 2017,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation.*

*Considérant que la Commune de BLAIN est concernée par un plan
d'épandage sur son territoire,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de
Monsieur le Maire :*

EMET un avis défavorable à la majorité sur le dossier présenté en annexe,

*DIT que cet avis sera transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'au
pétitionnaire.*

Vote : 28 avis défavorables – 1 avis favorable.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 24 Mars 2017,

Le Maire,

